

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE LIGUE IDF DE TRIAL 2025

DEFINITION:

La ligue Motocycliste de l'Ile de France met en compétition un championnat de Ligue de trial, ce présent règlement est régis par les règles éditées par la FFM.

Les épreuves et les pilotes doivent se conformer à leur contenu, en cas de litige le jour de l'épreuve, seul le jury est habilité à trancher en première instance.

Ces règles et codes sont :

- ° Le code Sportif National de la Fédération Française de Motocycliste.
- ° Les règles Techniques et de Sécurité Discipline Trial.
- ° Les règles générales du Trial éditées par la FFM.
- ° Le règlement particulier de l'épreuve.
- ° Le présent règlement.

Les titres de Champions de Ligue seront décernés au premier de chaque catégorie, ayant acquis le plus grand nombre de points au classement final, avec un minimum de trois pilotes par catégorie.

Définition des fautes dans la zone selon l'article 3 des Règles Générales Trial.

Les concurrents devront se soumettre à un contrôle administratif et technique y compris les motos anciennes homologuées mise sur le marché avant 1985 en configuration d'origine.

Chrono avec 1 minute 30 sera appliqué.

ARTICLE 1 : CATEGORIES



- Les **TR1** emprunteront un tracé TR1 avec 5 Zones sélectives **(TR1 Championnat de France).**
- Les TR2+ emprunteront 50% de zones spécifiques TR1 abordables. Les 5 restantes seront des zones TR2.
- Les **TR2** emprunteront un tracé 100% TR2.
- Les TR3+ emprunteront 50% de zones TR2 abordables, Les zones restantes seront des zones TR3.
- Les **TR3** emprunteront un tracé 100% TR3.
- Les TR4+ emprunteront 50% de zones TR3 abordables, Les zones restantes seront des zones TR4.
- Les TR4 emprunteront un tracé 100% TR4

Féminine, motos électrique et motos anciennes seront classés dans la catégorie choisie.

Identité/Niveaux :

Educatif (12/14 ans), Espoir (moins de 18 ans), Majeur (plus de 18 ans), Vétérans (plus de 40 ans),



ARTICLE 2: ENGAGEMENT / TARIFS

Les pilotes devront être licenciés à l'année en cours dans un moto-club affilié à la FFM. NJ1 (6-7ans) NJ2 (8-9ans) NJ3 (10-11ans inclus) NJ3C (12/14 ans) NTR, NCO, MAT, MAT2. Les pilotes titulaires d'une licence une manifestation (LJA) sont accepté et figurerons uniquement dans le classement scratch de l'épreuve, et ne marquerons aucun point au classement général de la ligue Île de France.

Les inscriptions se feront par internet sur le site « helloasso » au tarif de 38€, jusqu'à huit jours avant la date de l'épreuve. Passé cette date les engagements passeront à 50€. Fermeture des engagements en ligne le vendredi soir.

Un pilote pourra s'inscrire le matin de l'épreuve après avoir rempli le bulletin d'engagement qui sera fourni sur place, montant de l'engagement 50€.

Le jour de l'épreuve : Ouverture des engagements **8h30**. Clôture des engagements **10h00**.

Les pilotes ayant les services d'un assistant doivent le faire connaître à l'engagement et être en possession d'une licence « LAP, LES, NTR, NCO, NET, ETR » de l'année en cours (engagement gratuit).

Absence non justifiée et non remboursable sauf certificat médical.

Nous ne délivrons aucune licence "une manifestation" (LJA) le jour de l'épreuve, pensez à vous y prendre à l'avance sur le site de la FFM (minimum 72h avant l'épreuve).

ARTICLE 3 : CALENDRIER

Se reporter au Calendrier « Trial IDF 2025 » pour les épreuves comptant pour le Championnat de Ligue.

ARTICLE 4 : DEPART ET FIN D'EPREUVE

Premier départ à partir de **9h00** après la mise en place des commissaires. **Dernier départ 10h15**. **Le temps de course sera de 6h15** pour toutes les catégories. Chaque minute de retard sera pénalisée d'un point. Passé **20 minutes** le pilote sera mis hors course. **Fermeture de la zone 1 à 16h30 ou 16h00 (selon le nombre de pilotes restant en course).**

Tout pilote qui quitte l'épreuve en cours doit impérativement prévenir le PC course.

ARTICLE 5 : CLASSEMENT SUR CHAQUE EPREUVE

Les pilotes titulaires d'une « licence une manifestation » (LJA) figureront uniquement dans le classement scratch.

Pour les catégories : TR1 / TR2+ / TR2 / TR3+ / TR3 : 3 tours pris en compte pour le classement.

Pour les catégories : TR4+ / TR4 : 2 tours pris en compte pour le classement.

Le classement apparaissant sur le tableau d'affichage pendant la durée de l'épreuve a simplement un caractère indicatif. Seul le classement affiché et signé par le Directeur de course est officiel.



Lors des épreuves du championnat organisé par d'autres Ligues, les pilotes de l'Ile de France des catégorie TR4+ et TR4 seront classés uniquement avec le 1^{er} et le 2^{ème} tour.

Seuls les pilotes de chaque catégorie, présents sur le podium seront récompensés.

En cas d'ex-aequo au classement de l'épreuve, les pilotes seront départagés en tenant compte :

- du nombre de 0, de 1, de 2, de 3 et 5.
- si l'égalité subsiste, les pilotes seront départagés par la prise en compte de leur temps de course

Les 15 premiers pilotes franciliens d'une épreuve marqueront des points de la façon suivante :

1 er :	20 points	6 ème :	10 points	11 ème :	5 points
2 ème :	17 points	7 ème :	9 points	12 ème :	4 points
3 ème :	15 points	8 ème :	8 points	13 ème :	3 points
4 ème :	13 points	9 ème :	7 points	14 ème :	2 points
5 ème :	11 points	10 ème :	6 points	15 ème :	1 point

ARTICLE 6 : CHANGEMENT DE CATEGORIE

Le changement de catégorie en cours de saison n'entrainera pas la perte de points acquis précédemment.

<u>ARTICLE 7 : CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE</u>

CONTROLE ADMINISTRATIF

Pour l'engagement, le pilote devra présenter sa licence annuelle valide ou sa licence une manifestation pour l'épreuve concernée.

CONTROLE TECHNIQUE

Ce contrôle aura lieu le matin même de l'épreuve à partir de **8h30** jusqu'à **10h15** et portera sur la conformité de la moto et sur l'équipement du pilote (bottes, pantalon, maillot à manches longues, gants) Casque homologué (normes F.I.M ECE 22-05 < J ou P> ou ECE 22-06 < J ou P>

Le coupe circuit magnétique relié au poignet gauche, la couronne arrière pleine, la protection de couronne et de pignon de sortie de boite sont obligatoires, leviers boulés, axe de sélecteur bouché. Toutes les aspérités dangereuses doivent être protégé.

Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée recouvrant largement les fixations.

Le disque de frein arrière plein.

Le port d'une protection dorsale est fortement recommandé (norme : EN1621-1, 2 ou 3) RAPPEL :

Un dossard sera remis au pilote en échange de sa licence après validation de la conformité de la moto et de l'équipement du pilote par le contrôle technique.

Pour l'assistant pilote, un dossard spécifique lui sera remis en échange de sa licence pour pouvoir pénétrer dans les zones.

Pendant le franchissement de la zone, pour des raisons de sécurité, le port d'un sac à dos, d'un camelbak, où d'une sacoche banane, n'est pas autorité à l'intérieur de la zone, ils doivent être déposés à la sortie de celle-ci au moment de la reconnaissance.



ARTICLE 8 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les pilotes positionnés dans la file d'attente d'entrée de zone devront éteindre leur moteur. Seul le pilote prêt à franchir la zone pourra conserver son moteur allumé durant le franchissement du concurrent précédent.

IMPERARTIF: dans le parc coureur, les motos devront être installées sur un tapis de protection du sol (étanche en dessous et absorbant au-dessus) lors de toutes interventions mécaniques et de ravitaillement en carburant.

Cette protection devra être remportée par les concurrents à la fin de l'épreuve. L'absence de tapis de protection pourra faire l'objet d'une sanction financière de 50€.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT FINAL ET RECOMPENSES

Les classements des pilotes d'Ile de France seront effectués à partir des points acquis lors de la totalité des épreuves moins une épreuve.

Le champion sera celui qui aura le plus grand nombre de points au classement général.

Pour départager les ex-aequo, on prendra en compte le nombre de place de 1er, 2ème, 3ème...

Si l'égalité subsiste, la dernière épreuve sera déterminante pour le classement final.

Les pilotes Franciliens ayant participé au championnat dans leurs catégories, avec un minimum de trois pilotes par catégorie seront récompensé à l'occasion de la remise des récompenses de toutes les disciplines Motocycliste de la Ligue d'Ile de France.

Les 1^{ers} de chaque catégorie du Championnat de Ligue devront passer en catégorie supérieure la saison suivante.

Dans le cas où le pilote Francilien ne monte pas de catégorie, celui-ci se verra attribué un handicap de 40 points au classement général de l'année en cours, sauf pour la catégorie TR1.

Un Champion de Ligue qui monte à une catégorie supérieure, mais redescend dans l'année en cours ne conservera que les points de la catégorie la plus haute.

Article 10 : SANCTIONS

Tout problème grave crée par un pilote ou ses proches avec l'organisateur, un commissaire ou un délégué, pourra entraîner une sanction, voir l'exclusion après décision du jury ou de l'arbitre (suivant l'article 5 des Règles Générales de Trial).